

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**-- Séance du Jeudi 19 novembre 2020 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

**20/077/HN**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Approbation du règlement intérieur du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements.**

Monsieur le Maire du 6<sup>ème</sup> Secteur soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Les dispositions de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient notamment que :

« Dans les Communes de 1000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ».

Les dispositions de l'article L 2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient également que :

« Sous réserve des dispositions du présent chapitre, les règles relatives au délibérations et au fonctionnement des conseils municipaux, ainsi que les règles qui s'imposent aux conseils municipaux dans l'exercice de leurs compétences s'appliquent aux Conseils d'Arrondissements pour l'exercice de leurs attributions définies au présent chapitre ».

En conformité avec les dispositions légales, il est proposé le document, ci-annexé, destiné à régir le fonctionnement de notre Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements pour la durée de la mandature.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

## **DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** Est adopté le règlement intérieur du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements ci-annexé.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 19 novembre 2020